Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

**GESLIN Benoît** 

ID: 028-212800577-20230413-2023 20 COM-DE

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN

Le treize avril deux mil vingt-trois

A vingt heures

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de

MAIRIE DE BOUVILLE

Votants: 10

Monsieur Benoît GESLIN, Maire.

Date de convocation : Étaient présents :

06 avril 2023 LECOEUR Frédéric ANJUERE Christelle

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 09

SAISON Martine
GARNIER Alain
GALLOU Benoit

CAVART Josselin RUBY Carine

Absents représentés : NOUVELLON Laure

Madame Laure NOUVELLON
donnant pouvoir à Monsieur
Benoît GESLIN

LARDY David
CHARPENTIER Gilles

Absents excusés: MONCEAUX Fabien

SAISON Marion

Secrétaire de séance : MARCHAND Jean-Yves

Monsieur David LARDY donnant à Madame Carine RUBY

Monsieur Gilles
CHARPENTIER donnant

pouvoir à Madame Benoit GALLOU

Vu l'arrêté Préfectoral n° ICPE 4861 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la SAS CHAMP EOLIEN DE LA CROIX NOLLET en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de POLIVILLE.

**OBJET**: la commune de BOUVILLE.

N°2023-20 L'enquête publique a lieu du 14 mars à 9h00 au vendredi 14 avril 2023 à 19h00 à la

commune de BOUVILLE.

PROJET EOLIEN:

SAS CHAMPS EOLIEN DE LA CROIX NOLLET SITUE SUR LA COMMUNE DE

**BOUVILLE** 

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet dès l'ouverture de l'enquête. L'avis ne pourra pas être pris en considération, si les membres du Conseil Municipal ne donne pas son avis dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Benoît GESLIN Maire de Bouville, informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet

Benoît GESLIN Maire de Bouville propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer par un vote à bulletin secret sur ce projet

Le conseil municipal après en avoir délibéré à bulletin secret,

Nombre de votants: 10

Monsieur Jean-Yves MARCHAND ne prend part au vote ni à la discussion ayant des intérêts personnels.

Monsieur Josselin CAVART ne prend part au vote ni à la discussion ayant des intérêts personnels.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 028-212800577-20230413-2023\_20\_COM-DE

Suffrages exprimés: 08

Pour: 06 Contre: 02 Abstention: 02

Délibération

A la Majorité,

rendue exécutoire par publication ou

**EMET** un avis favorable pour le projet du Parc éolien « SAS CHAMP EOLIEN DE

LA CROIX NOLLET »

notification

à compter du 20/0417343 AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces qui se rapporte à ce Le Maire dossier.

Benoît GESLIN

Maire de Bouville